

Devenez adjoint administratif des ministères sociaux

Le concours d'adjoint administratif est un **concours commun à plusieurs ministères** organisé en Ile-de-France et en régions.

Vous pouvez devenir adjoint administratif des ministères sociaux ou d'autres ministères.

C'est lors de votre inscription que vous classerez, par ordre de préférence, les ministères concernés.

Des métiers riches par leur périmètre d'intervention

En devenant adjoint administratif des ministères sociaux, vous pourrez travailler dans des périmètres d'intervention qui concernent l'ensemble de la population française : la solidarité et la santé ; le travail, l'emploi et la formation professionnelle ; la jeunesse et les sports.

Vous pourrez vous voir confier des missions dans des domaines aussi variés que les ressources humaines, les opérations financières, le droit du travail, l'emploi, la santé, la cohésion sociale, le sport...

Travaillez
dans un univers
de métiers
où l'aspect humain
est prédominant

Vous pourrez devenir agent d'accueil, assistant, gestionnaire financier ou de ressources humaines, gestionnaire de dispositif de politiques publiques...

Vous aurez l'opportunité d'exercer vos fonctions dans différentes structures dans les directions d'administration centrale à Paris ou dans les réseaux territoriaux en région :

- dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) ;
- dans les directions régionales et/ou départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D(R)(D)JSCS) ;
- dans les agences régionales de santé (ARS) ;
- dans les établissements publics tels que l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)...

Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre sur le site internet du Service inter académique des examens et des concours (SIEC) si vous résidez en Ile-de-France ou sur celui du ministère de l'éducation nationale si vous résidez hors Ile-de-France.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS



Bénéficiez
d'une carrière
évolutive au sein des
ministères sociaux

Vous pourrez bénéficier
d'une carrière attractive
grâce à la mobilité
fonctionnelle et
géographique.

Vous évoluerez vers des
métiers dynamiques tels
que chargé de veille et
urgence sanitaire en ARS,
agent de renseignement
en droit du travail,
assistant au contrôle des
entreprises, gestionnaire
d'enquête...

Votre carrière pourra
connaître une évolution
ascendante en étant
promu dans la catégorie C
au grade d'adjoint
principal de
2^e classe supérieure ou en
devenant secrétaire
administratif, corps de
catégorie B,
puis attaché
d'administration de l'État,
corps de catégorie A.

Comment devenir adjoint administratif ?

LES CONDITIONS GENERALES D'ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE

Vous devez avant tout remplir les conditions générales d'accès à un emploi public : posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un pays de l'UE ; jouir de vos droits civiques ; être en position régulière au regard des obligations de service national et satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

LES VOIES D'ACCES

2 voies sont ouvertes à tous les candidats, sans condition de diplôme.

1 • Vous pouvez être recruté sans concours :

Après la publication de l'arrêté d'ouverture du recrutement sans concours sur le site internet du ministère des affaires sociales, l'employeur affichera dans ses locaux et sur son site un avis de recrutement auquel vous devez vous référer pour vous inscrire. Vous pouvez aussi le retrouver dans votre journal local ou dans les agences locales pour l'emploi de votre département.

Vous devrez alors établir un dossier de candidature avec un CV détaillé et une lettre exposant vos motivations et l'adéquation de votre profil avec les compétences attendues d'un adjoint administratif.

Si votre dossier est sélectionné par la commission de sélection, vous serez convoqué à un entretien durant lequel vous pourrez vous présenter avant de répondre aux questions de la commission sur vos motivations et compétences. La commission arrêtera enfin la liste des candidats retenus par ordre de mérite.

2 • Vous pouvez également vous présenter au concours externe qui comprend 2 phases :

1 - Une phase d'admissibilité avec 2 épreuves écrites consistant à :

- Répondre à 6 ou 8 questions à partir d'un texte d'ordre général.
- Répondre à des exercices courts de français et de mathématiques.

2 - Si vous êtes admissible, vous passerez la phase d'admission comprenant une épreuve orale vous mettant en situation professionnelle afin de vérifier votre aptitude à accueillir le public ; classer les documents ; présenter les éléments d'un dossier ; recevoir et restituer des communications téléphoniques ; utiliser un microordinateur de bureau...

Le jury établira ensuite la liste de classement des candidats admis par ordre de mérite. Si vous êtes reçu, vous serez affecté en fonction de votre rang de classement et de vos vœux d'affectation effectués lors de votre inscription.